



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 27 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-39

ASSAINISSEMENT

25 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement dans le prolongement de l'Avenue de Champ Bacon sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° 429V1)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 21 mars 2023, s'est réuni le lundi 27 mars 2023 à la Salle des Fêtes de BAILLET-EN-FRANCE - Sente du Chalet - 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 21 mars 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Nicole BERGERAT

Nombre de présents : (36)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France), Jean-Paul ARNAU et Pascal BOSRET (Montsoulst)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)
Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

CAPV : Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)
Zoheir AICHOUCHE (Piscop) a donné pouvoir à Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

25 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement dans le prolongement de l'Avenue de Champ Bacon sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° 429V1)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet concerne les travaux nécessaires à la réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le prolongement de l'Avenue de Champ Bacon à VILLIERS-LE-BEL.

Le diagnostic du réseau réalisé ainsi que l'étude capacitaire, mettent en évidence des désordres structurels et capacitaires des collecteurs. La commune prévoit l'aménagement de ce quartier avec entre autres la construction d'un collège et de quelques résidences, le SIAH souhaite en profiter et réaliser les travaux d'assainissement préalablement.

Le projet prévoit la pose de collecteurs d'eaux pluviales de diamètre 1 400 mm sur 115 mètres linéaires, le raccordement des collecteurs existants sur les collecteurs créés, la pose d'un collecteur d'eaux pluviales de diamètre 1 600 mm sur 285 mètres linéaires, la pose d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 400 mm sur 400 mètres linéaires. Les collecteurs existants seront, soient déposés soient abandonnés et comblés. Le collecteur d'eaux usées sera en fonte et les collecteurs d'eaux pluviales en béton.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2 200 000,00 € HT.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 7 mois.

Les crédits seront inscrits aux budgets eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant l'estimation du projet pour le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement dans le prolongement de l'Avenue de Champ Bacon sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° 429V1), de 2 200 000,00 € HT,

Considérant la procédure par voie d'appel d'offres ouvert lancée dans le cadre du marché,

Considérant que la période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux sur 7 mois,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue du marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement dans le prolongement de l'Avenue de Champ Bacon sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° 429V1),

ASSAINISSEMENT

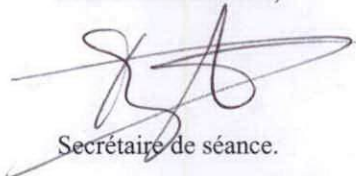
25 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement dans le prolongement de l'Avenue de Champ Bacon sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° 429V1)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement dans le prolongement de l'Avenue de Champ Bacon sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° 429V1),
- 2- **Prend acte** que la période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux sur 7 mois,
- 3- **Prend acte** que le montant prévisionnel du présent marché est fixé à 2 200 000,00 € HT,
- 4- **Prend acte** que les crédits sont prévus aux budgets eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 5- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 27 mars 2023,

Nicole BERGERAT,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ



Président du
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : 04/04/2023

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 06/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.